

Décision 21-DCC-220 du 24 novembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Automobiles Vienne Sud, Desruol Automobiles, Drisar Automobiles et Établissements A. Bourget et Cie par la société ECL

Posted on: 24 novembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

ECL

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Automobiles Vienne Sud
Desruol Automobiles
Drisar Automobiles
Établissements A. Bourget et
Cie

Lire

le texte intégral de la décision

133,34 Ko